

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Dominique**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Dominique, tenue le 11 décembre 2012, à 19 h 15, à la salle du Conseil, soit au 467, rue Deslandes, Saint-Dominique.

Sont présents les conseillers :

Michel Coolidge, Jean-Paul Fontaine, Jean-François Morin et Lise Bachand.

Sont absents les conseillers :

Stéphane Pincince et Vincent Perron

Formant quorum sous la présidence du maire Robert Houle.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Christine Massé.

L'avis de convocation de la présente session a été signifié à tous les membres du Conseil, tel que requis à l'article 153 du Code municipal.

1. OUVERTURE DE LA SESSION :

Monsieur le maire, Robert Houle, ouvre la session.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-235 :

Il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du programme triennal d'immobilisations 2013, 2014 et 2015
4. Période de questions relatives au programme triennal d'immobilisations
5. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2013, 2014 et 2015
6. Levée de l'assemblée

3. PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2013, 2014 et 2015 :

Les élus prennent connaissance du document préparé et portant sur le programme triennal d'immobilisations 2013, 2014 et 2015.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS :

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes pour entendre leurs commentaires et/ou questions relatives au programme triennal d'immobilisations.

5. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2013, 2014 ET 2015 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-236 :

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter un programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois (3) prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu que le programme triennal d'immobilisations 2013, 2014 et 2015 soit et est adopté, conformément à l'article 953.1 du Code municipal.

QUE le plan triennal d'immobilisations 2013, 2014 et 2015 fait partie intégrante de la présente résolution.

6. LEVÉE DE LA SESSION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-237 :

L'ordre du jour de cette séance extraordinaire étant épuisé, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu que la présente séance soit levée à 19 h 30.

Robert Houle, Maire

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière